

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 25 septembre 2014</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 3 octobre 2014</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2014</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : M. DECUQ, Directeur du service finances</i>

OBJET

1

**SUBVENTION LOGEMENT
SOCIAL – 8 AVENUE
DE L'AQUEDUC
DE BEAUNANT - ERRATUM**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE (pouvoir à M. BAVOZET jusqu'au rapport n° 6), GILLET, GIORDANO, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, GRÉLARD, ALLÈS, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CRUZ, GUERRY, CAMINALE, VALENTINO, COSSON, PIOT, TULOUP,

Membres excusés : MM. AKNIN (pouvoir à Mme LOCTIN), MOUSSA (pouvoir à M. BARRELLON), NOUHËN (pouvoir à M. MOMIN), COATIVY.

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que par délibération en date du 26 juin 2014, le conseil municipal a émis un avis favorable au principe du versement d'une subvention de 5 000 € en vue de la réalisation d'un logement conventionné PLA-I dans l'ancienne résidence de gardien, sise 8 avenue de l'Aqueduc de Beaunant, au sud du Domaine de la Bachasse.

Ce projet est porté par la Foncière d'Habitat et Humanisme. Or, dans le délibéré de la décision du conseil municipal du 26 juin, il est noté que la subvention est accordée à Régie Nouvelle.

Il est demandé de bien vouloir corriger et dire que le conseil municipal émet un avis favorable au principe du versement d'une subvention de 5 000 € à la Foncière d'Habitat et Humanisme.

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité,
ÉMET un avis favorable, au principe du versement d'une subvention de 5 000 € à la
Foncière d'Habitat et Humanisme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI